

République française  
Commune de Saint-Cergues – Haute-Savoie



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Cergues, régulièrement convoqué le vingt-neuf mai de la même année, s'est réuni en salle du conseil à la mairie sous la présidence du Maire, Monsieur Jean COMBETTE.

**Présent.e.s :** Mesdames, Messieurs, Jean COMBETTE, Danielle COTTET, Pascale BURNIER, Jean-Marc PEUTET, Catherine MOUCHET, David BOZON, Séverine BALSAT, Jean-Michel RAVEL, Yannick CHARVET, Jérémy GISPERT, Marie-Christine BELLUZZO, Bénédicte JABOULET, Jérôme LAYAT, Christelle COSTE, Lucile COTTY, Tydgi BAJOLAZ, Bastien DENTAND, Lionel ATHOMAS, Stéphanie BONTEMPS, David PERPINA, Nigèle OLEMBE.

**Absent.e.s excus.é.es et représent.é.es :** Mesdames, Messieurs, Gabriel LYONNET à Danielle COTTET, Aurélie MARCHAND à Pascale BURNIER, Élodie DUVERNAY à Catherine MOUCHET

**Absent.e.s excus.é.es:** Madame et Messieurs Natasha LAVY, Thomas PACO, Pascal BESSON

Convocation : 29/05/2026	Conseillers en exercice : 27	Présents et représentés : 24
Secrétaire de séance : Catherine MOUCHET	Quorum : 14	Lieu de séance : Salle du conseil municipal

5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE  
5.3 Désignation des représentants

**Délibération n°2026-07-01 : Élection des délégués du Conseil Municipal et de suppléants en vue des prochaines élections sénatoriales du 27 septembre 2026**

VU le code électoral, et notamment ses articles L0 276, L0 278, L. 283, L. 301, L. 309, L. 310, L. 311, L. 442, L. 501, L. 528, R. 143 et R. 168 ;

VU le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

VU l'arrêté n°PREF-DCI-BCAR-2026-0217 du 18 mai 2026 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire dans le cadre des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026.

**CONSIDERANT** l'effectif légal du Conseil Municipal de 27 élus, il est fixé à 15 le nombre de délégués titulaires et à 5 le nombre de délégués suppléants pour l'élection des sénateurs

**CONSIDERANT** que les délégués sont élus par scrutin de liste

**CONSIDERANT** qu'une liste unique est présentée : liste de M. Jean COMBETTE pour SAINT-CERGUES et qu'elle se compose comme suit :

## Liste de M. Jean COMBETTE pour SAINT-CERGUES

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
1	COMBETTE Jean	1	MARCHAND Aurélie
2	COTTET Danielle	2	BESSION Pascal
3	LYONNET Gabriel	3	DUVERNAY Élodie
4	BURNIER Pascale	4	Charvet Yannick
5	DOZON David	5	BALSAT Séverine
6	MOUCHET Catherine		
7	RAVEL Jean-Michel		
8	BELLUZZO Marie-Christine		
9	LAYAT Jérôme		
10	LAVY Natasha		
11	Jérémy GISPERT		
12	COSTE Christelle		
13	DENTAND Bastien		
14	BONTEMPS Stéphanie		
15	ATHOMAS Lionel		

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE  
APRES AVOIR VOTÉ,  
À L'UNANIMITÉ**

Désigne la liste suivante de 15 délégués et 5 suppléants pour voter en tant que Grands Électeurs aux Élections Sénatoriales du 27 septembre 2026.

**AINSI FAIT ET VOTÉ**

*Pour extrait certifié conforme,*

VOTANTS	24	PRESENTS	21	REPRESENTES	3
POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0

La Secrétaire de séance,  
Catherine MOUCHET



Le Maire,  
Jean COMBETTE



*La présente délibération peut être contestée :*

- Soit en saisissant le Tribunal Administratif de Grenoble d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la date de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. Cette possibilité peut être exercée soit par voie postale, soit par l'application « Télérecours citoyens » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

- Soit par recours gracieux auprès du Maire adressé par écrit dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. Cette démarche interrompt les délais de recours contentieux. Le délai de 2 mois pour saisir le juge recommencera à courir lorsque ce recours aura été rejeté de manière expresse ou implicite par l'administration.